

# Lycée Public Polyvalent Caroline AIGLE



## Guide à l'attention des familles

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des intentions provisoires d'orientation et de l'accusé de réception des avis du conseil de classe.

## Assistance en ligne

Nouveau

- Une plateforme d'assistance nationale est mise à disposition des familles pour les questions techniques. La plateforme est accessible depuis le service en ligne Orientation à chaque étape de la saisie :

**Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...**

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail Scolarité Services toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

**Dès l'école élémentaire :**

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

**A partir du collège :**

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail Scolarité Services s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#)

## 1. Connexion au téléservice

Connexion au compte e-lyco du responsable légal depuis le site du lycée :

<https://caroline-aigle.paysdelaloire.e-lyco.fr/>



e-lyco

Vous souhaitez vous connecter à e-lyco en tant que :

**Élève ou Parent**

d'un établissement public ou privé

d'un établissement agricole public ou privé SAPIA

d'un établissement agricole privé

**Enseignant**

**Personnel non enseignant**

**Invité**

Sélectionnez

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**ÉduConnect**  
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Je sélectionne mon profil

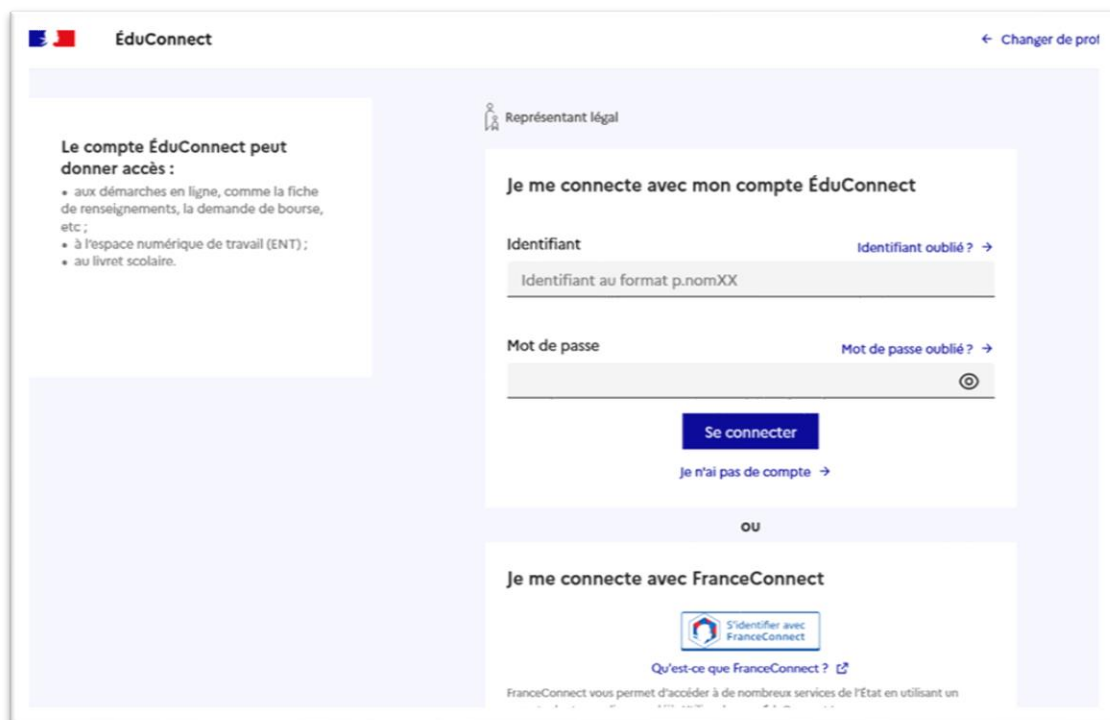
**Le compte ÉduConnect peut donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc. ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

**Représentant légal** **Élève**

**Le compte d'un représentant légal** permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;

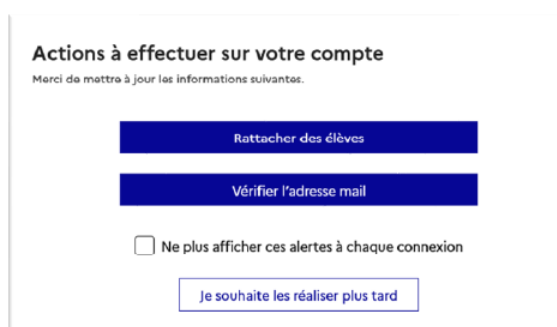
**Le compte d'un élève** permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



En cas de difficulté de connexion au téléservice vous pourrez prendre contact par mail à l'adresse suivante : [rupn.0442899m@ac-nantes.fr](mailto:rupn.0442899m@ac-nantes.fr)

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte Educonnect :

- ✓ rattacher un enfant à son compte ;
- ✓ vérifier son adresse de messagerie ;



## 2. Saisie des choix définitifs

La saisie des choix est possible après avoir accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe, s'il n'a pas été fait, la page de retour des représentants légaux sur l'orientation s'affiche à la connexion pour la saisie des choix définitifs :



Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (\*)  
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

### Formulation des choix définitifs



Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 <sup>e</sup> trimestre	Après le conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre	Courant 3 <sup>e</sup> trimestre	Après le conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les formations envisagées et celles conseillées par le conseil de classe pour préciser vos choix des trois enseignements de spécialité en voie générale ou d'une série en voie technologique :

- sur le site [Horizons 21](#) ;
- sur le site de l'Onisep [La voie technologique en première et terminale fr](#) .

Je formule les choix définitifs d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs :

- il doit saisir au moins 1 choix ;
- il peut saisir jusqu'à 10 choix : 1<sup>re</sup> générale (et enseignements de spécialité), 1<sup>re</sup> technologique (et série), 1<sup>re</sup> préparant au BT métiers de la musique ;
- seule la 1<sup>re</sup> technologique peut être demandée plusieurs fois ;
- il peut saisir une demande d'accès à la voie professionnelle, choix qui peut être précisé et porter sur un à trois parcours (1<sup>re</sup> professionnelle, 2<sup>de</sup> professionnelle, CAP) selon le paramétrage académique ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les choix doivent être validés afin qu'ils soient pris en compte ;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter un choix définitif » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux :

**Choix définitifs**

Troisième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

**Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

Annuler Valider les choix définitifs

*Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.*

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence, le rang peut être toutefois modifié :

**Choix définitifs**

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

1re générale

1re technologique




1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »


Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

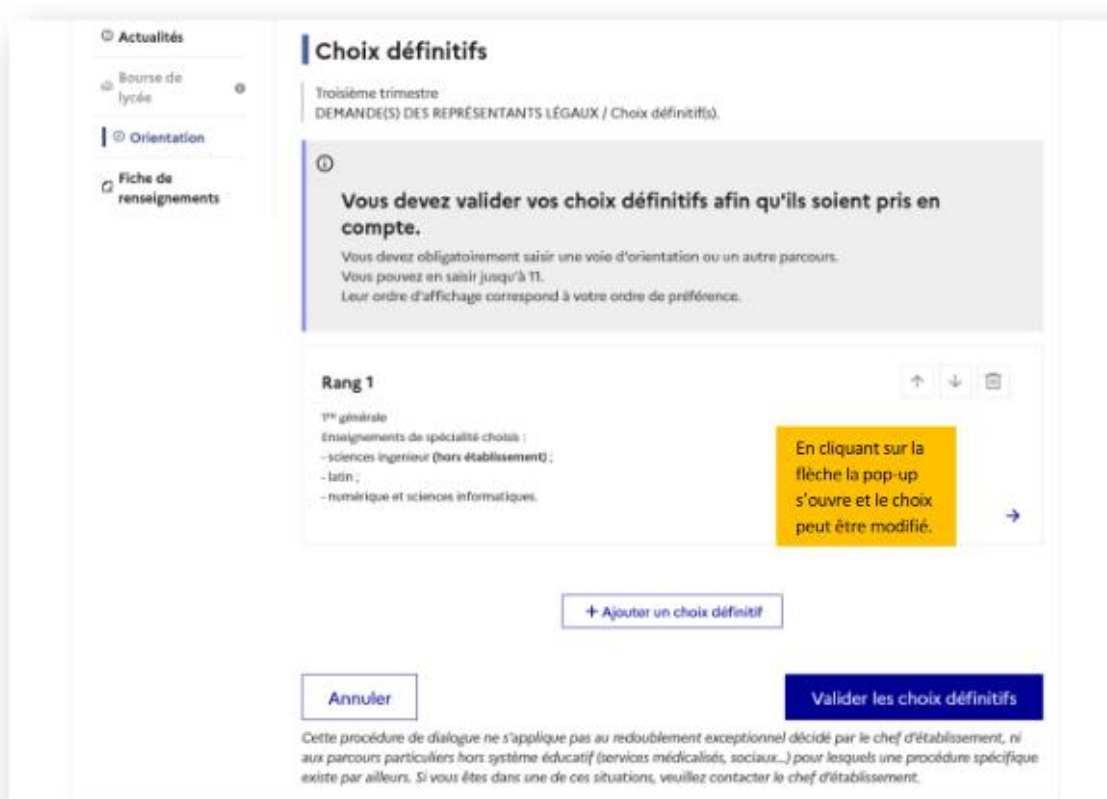
Annuler Valider


Annuler Valider les choix définitifs

## Modifier un choix

Les boutons   permettent de reclasser le choix, le bouton  permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux choix.

Le bouton  permet de modifier la sélection, il est activé dès la saisie d'un choix.



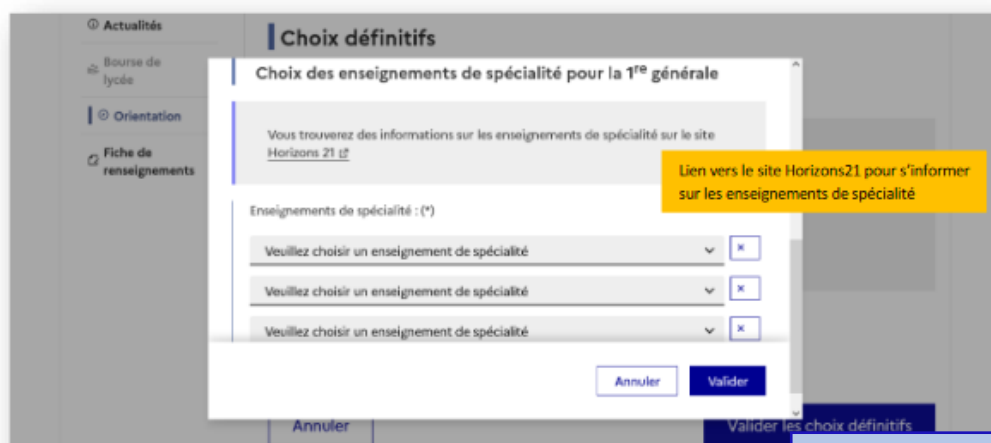
Le bouton  supprime tous les choix et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les choix définitifs ont été validés, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

## A/ Première générale et choix des enseignements de spécialité

### Sélection des trois enseignements de spécialité

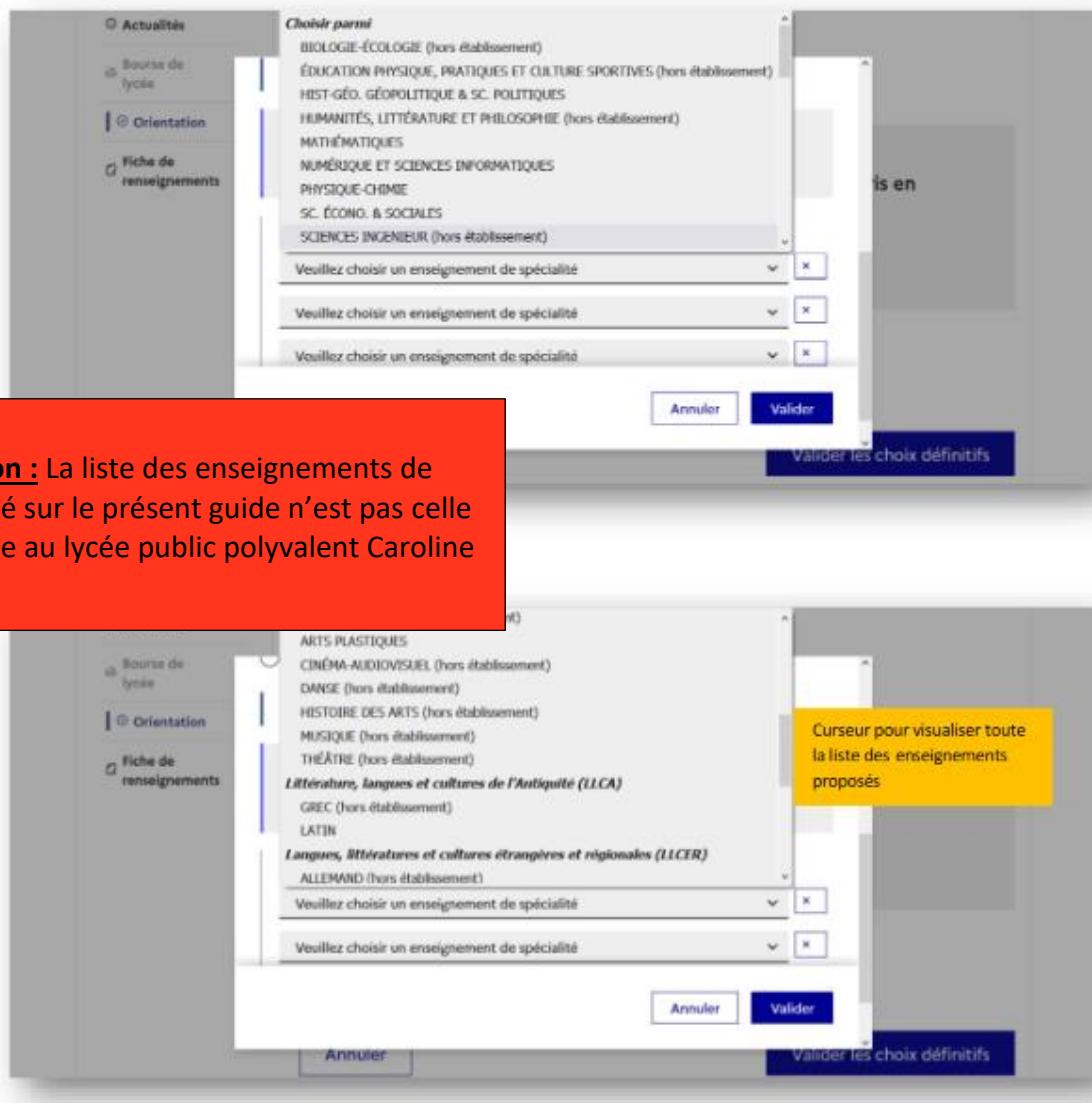
En choisissant une voie, les informations complémentaires, comme le choix des enseignements de spécialité, s'affiche en dessous de la sélection de la voie :



Le représentant ne peut choisir qu'une seule déclinaison pour les enseignements Arts, LLCER et LLCA.



**Attention :** La liste des enseignements de spécialité sur le présent guide n'est pas celle proposée au lycée public polyvalent Caroline AIGLE.

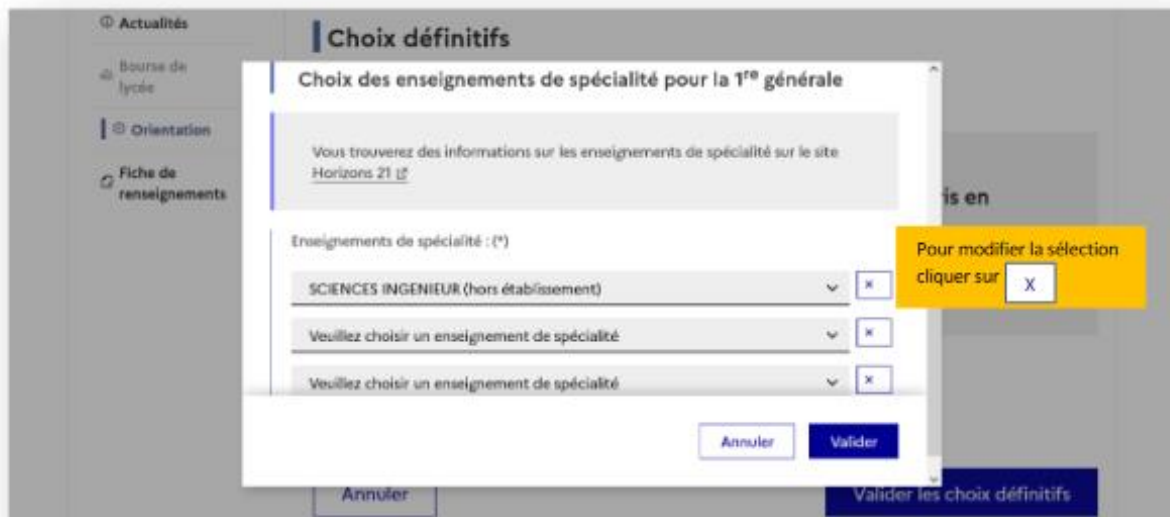


## Enseignements de spécialité proposés au lycée public polyvalent Caroline AIGLE :

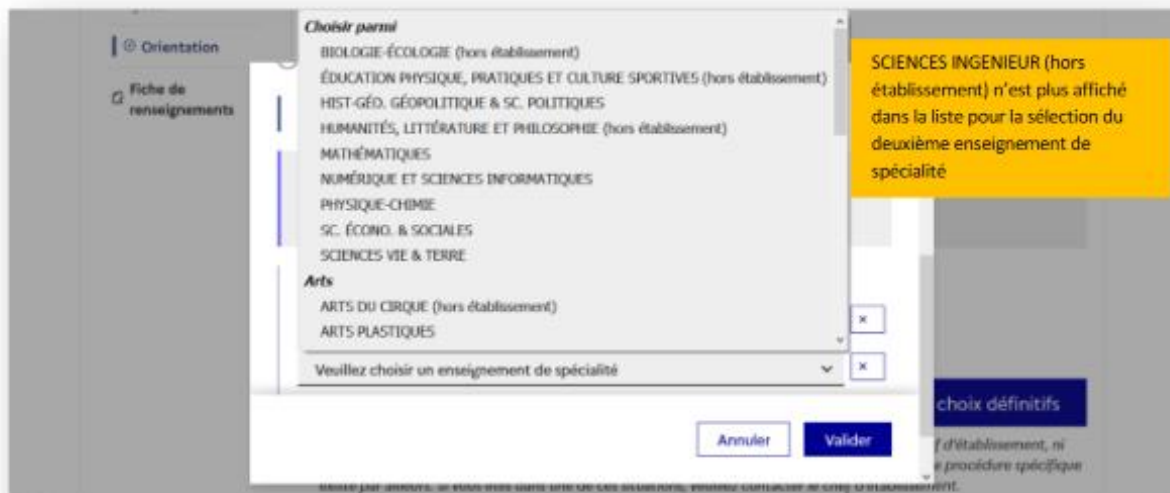
Histoire-Géographie, Géopolitique et sciences politiques  
Humanités, littérature et philosophie  
Mathématiques  
Numérique et sciences informatiques  
Sciences de la vie et de la Terre  
Sciences économiques et sociales  
Sciences physiques – Chimie  
Anglais – monde contemporain

Pour vous aider dans votre choix et découvrir le détail de ces enseignements :  
<https://caroline-aigle.paysdelaloire.e-lyco.fr/enseignement-general-et-technologique/>

- l'enseignement de spécialité est affiché après la sélection ;



- l'enseignement de spécialité sélectionné n'est plus affiché pour la sélection suivante ;





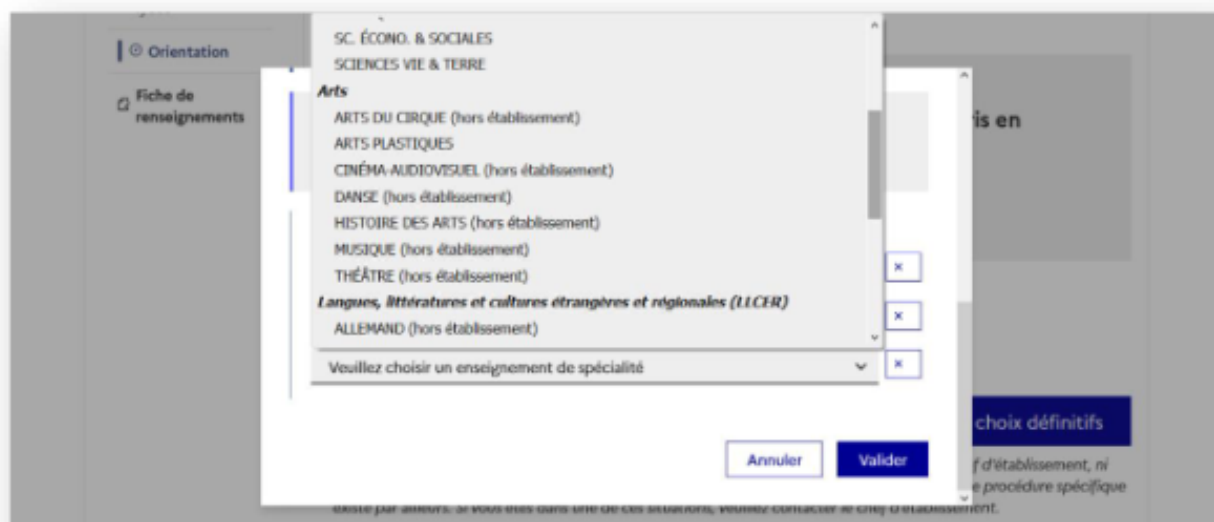
Le choix pour la 1<sup>re</sup> générale peut être validé uniquement avec la sélection de trois enseignements de spécialité :

**Attention :** La liste des enseignements de spécialité sur le présent guide n'est pas celle proposée au lycée public polyvalent Caroline AIGLE.

### Sélection d'un enseignement Arts ou LLCER ou LCA

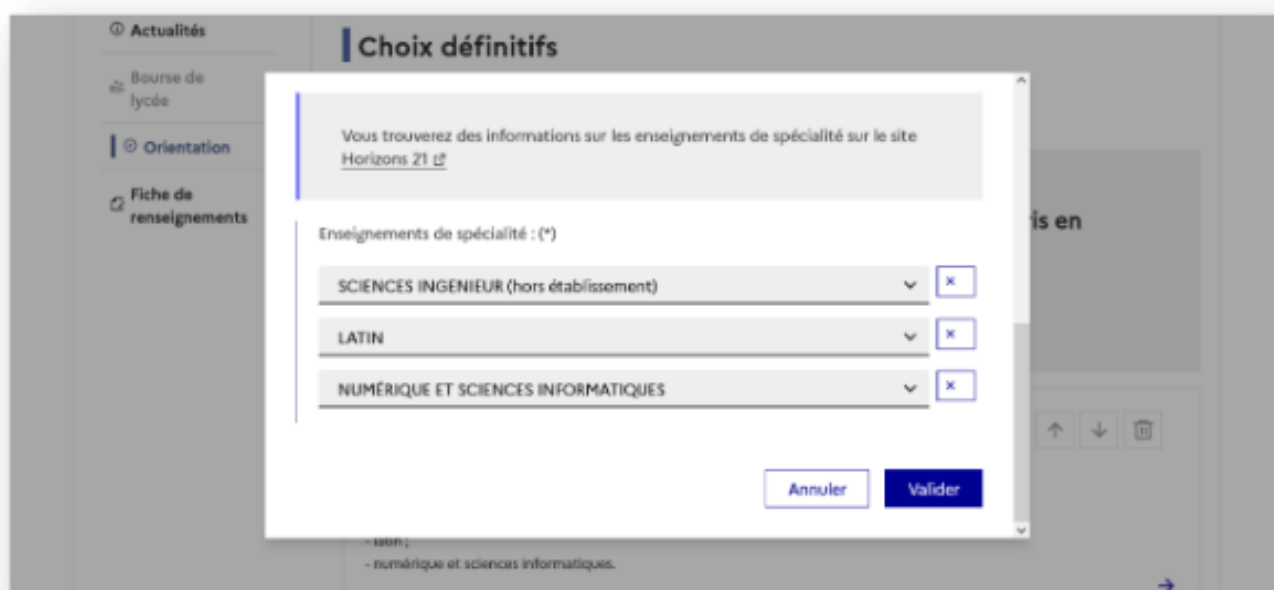
Une seule déclinaison peut être choisie pour ces enseignements de spécialité :

L'enseignement de spécialité LLCA n'est plus affiché suite à la sélection de LLCA Latin :



Il est possible de modifier ou supprimer la sélection et l'enseignement de spécialité LLCA s'affiche à nouveau.

Après la validation du choix de la 1<sup>re</sup> générale, le récapitulatif est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de valider le choix afin qu'il soit enregistré et terminer la saisie ou d'ajouter un choix pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :



**Attention :** La liste des enseignements de spécialité sur le présent guide n'est pas celle proposée au lycée public polyvalent Caroline AIGLE.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

## Choix définitifs

Troisième trimestre  
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs.

**Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.**

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**Rang 1**

1<sup>re</sup> générale

Enseignements de spécialité choisis :

- sciences ingénieur (hors établissement) ;
- latin ;
- numérique et sciences informatiques.

En cliquant sur la flèche la pop-up s'ouvre et le choix peut être modifié.

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

## Sélection de plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, seule la voie technologique peut être demandée plusieurs fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation :

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> technologique
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

⚠ Vous ne pouvez pas demander deux fois la même voie d'orientation.

Annuler

Valider

Annuler

Valider les choix définitifs

## B/ Première technologique

Rang 1

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Vous devez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> technologique
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler Valider

choix définitifs

d'établissement, ni  
e procédure spécifique  
ent.

Après la sélection de la 1<sup>re</sup> technologique la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix :

Rang 1

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> technologique
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Indiquez la 1<sup>re</sup> technologique souhaitée : (\*)

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

- 1<sup>re</sup> STAV ⓘ
- 1<sup>re</sup> STD2A ⓘ

Annuler Valider

choix définitifs

d'établissement, ni  
e procédure spécifique  
ent.

Rang 1

- 1<sup>re</sup> STAV ⓘ
- 1<sup>re</sup> STD2A ⓘ
- 1<sup>re</sup> STHR ⓘ
- 1<sup>re</sup> STI2D ⓘ
- 1<sup>re</sup> STL ⓘ
- 1<sup>re</sup> STMG ⓘ
- 1<sup>re</sup> ST25 ⓘ
- 1<sup>re</sup> S2TMD ⓘ

Vous pouvez remplir le champ "spécialité 1<sup>re</sup> STL" pour valider cette intention.

En cliquant sur ⓘ, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur la série technologique envisagée.

Annuler Valider

choix définitifs

d'établissement, ni  
e procédure spécifique  
ent.

Le choix de la 1<sup>re</sup> technologique ne peut être validé sans indiquer la série :

Rang 1

- 1<sup>re</sup> STD2A
- 1<sup>re</sup> STHE
- 1<sup>re</sup> STI2D
- 1<sup>re</sup> STL
- 1<sup>re</sup> STMG
- 1<sup>re</sup> ST2S
- 1<sup>re</sup> S2TMD

Vous pouvez remplir le champ "spécialité 1<sup>re</sup> STL" pour valider cette intention

Champ obligatoire

Annuler Valider

choix définitifs

f d'établissement, ni e procédure spécifique ent.

La sélection de la série technologique doit être validée :

Rang 1

- 1<sup>re</sup> STD2A
- 1<sup>re</sup> STHE
- 1<sup>re</sup> STI2D
- 1<sup>re</sup> STL
- 1<sup>re</sup> STMG
- 1<sup>re</sup> ST2S
- 1<sup>re</sup> S2TMD

Vous pouvez remplir le champ "spécialité 1<sup>re</sup> STL" pour valider cette intention

Annuler Valider

choix définitifs

f d'établissement, ni e procédure spécifique ent.

Le récapitulatif est affiché après la validation de la sélection de la série technologique :

Rang 1

1<sup>re</sup> générale

Enseignements de spécialité choisis :

- sciences ingénieur (hors établissement) ;
- latin ;
- numérique et sciences informatiques.

Rang 2

1<sup>re</sup> technologique : 1<sup>re</sup> STI2D

+ Ajouter un choix définitif

Les choix peuvent être reclassés ou supprimés

Les choix peuvent être modifiés

Sélection de la spécialité pour la série technologique STL (dans les académies ayant paramétré la sélection) :

The screenshot shows a 'Rang 1' selection window. It contains five radio button options: 1<sup>re</sup> STI2D, 1<sup>re</sup> STL (selected), 1<sup>re</sup> STMG, 1<sup>re</sup> ST2S, and 1<sup>re</sup> S2TMD. Below these is a dropdown menu for 'Spécialité 1<sup>re</sup> STL' with the text 'Veillez sélectionner une spécialité'. The dropdown is open, showing 'SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN LABORATOIRE' and 'BIOTECHNOLOGIES'. A yellow callout box points to the dropdown with the text 'Les spécialités sont affichées dans la liste déroulante'. At the bottom are 'Annuler' and 'Valider' buttons.

C/ Première préparant au brevet de technicien métiers de la musique :

The screenshot shows a 'Rang 4' selection window. It includes a note: 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below is the instruction 'Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)'. There are four radio button options: 1<sup>re</sup> générale, 1<sup>re</sup> technologique, 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » (selected), and 'Autre parcours : un accès à la voie professionnelle'. A yellow callout box points to the selected option with the text 'Il n'y a pas d'autres informations à indiquer pour le choix de la 1<sup>re</sup> BT'. Another yellow callout box points to an information icon next to the selected option with the text 'En cliquant sur l'icône, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur le brevet de technicien'. At the bottom are 'Annuler' and 'Valider' buttons.

D/ Autre parcours : accès à la voie professionnelle

Le parcours souhaité doit être indiqué si l'académie a paramétré l'affichage d'un à trois parcours possibles (1<sup>re</sup> professionnelle, 2<sup>de</sup> professionnelle, CAP) :

The screenshot shows a selection window for 'Autre parcours : un accès à la voie professionnelle'. It has three radio button options: 1<sup>re</sup> technologique, 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique », and 'Autre parcours : un accès à la voie professionnelle' (selected). Below is the instruction 'Veillez indiquer la voie souhaitée : (\*)'. There are two radio button options: 1<sup>re</sup> professionnelle (selected) and 2<sup>de</sup> professionnelle. A text input field is provided with the label 'Vous pouvez préciser la/s spécialité(s) (256 caractères maximum) :'. At the bottom are 'Annuler' and 'Valider' buttons.

L'indication du parcours est obligatoire :

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (\*)

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> technologique
- 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Veillez indiquer la voie souhaitée : (\*)

- 1<sup>re</sup> professionnelle

Champ obligatoire

Annuler Valider

La spécialité professionnelle peut être précisée et n'est pas obligatoire :

1<sup>re</sup> technologique

1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Veillez indiquer la voie souhaitée : (\*)

- 1<sup>re</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> professionnelle  
Vous pouvez préciser la/s spécialité(s) (256 caractères maximum) :

procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

Annuler Valider

### 3. Validation des choix définitifs

Le récapitulatif des choix définitifs doit être validé pour être enregistré :

**Choix définitifs**

Troisième trimestre  
DEMANDES DES REPRESENTANTS LEGAUX / Choix définitifs

**Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.**  
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.  
Vous pouvez en saisir jusqu'à 5.  
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

**Rang 1**  
1<sup>re</sup> générale  
Enseignement de spécialité choisi :  
- sciences ingénieur (hors établissement) ;  
- SAT ;  
- numérique et sciences informatiques

**Rang 2**  
1<sup>re</sup> technologique : 1<sup>re</sup> STUD

**Rang 3**  
1<sup>re</sup> technologique : 1<sup>re</sup> STL  
Spécialité : sciences physiques et chimiques en laboratoire

**Rang 4**  
1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

**Rang 5**  
1<sup>re</sup> professionnelle  
Spécialité : procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

+ Ajouter un choix définitif

Annuler Valider les choix définitifs

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après validation de la saisie :

- \_ transmission d'un courriel avec le récapitulatif des choix définitifs saisis à chaque représentant légal ;
- \_ possibilité de modifier les choix définitifs jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Les choix ne sont pas enregistrés sans la validation



**Attention :** Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications :

Troisième trimestre  
DEMANDES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs

**Vos choix définitifs ont bien été validés**

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Solidarité Services.  
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

👤 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Rang 1**  
1<sup>er</sup> générale  
Enseignements de spécialité-choix :  
- sciences ingénieur (hors établissement) ;  
- latin ;  
- numérique et sciences informatiques.

**Rang 2**  
1<sup>er</sup> technologique : 1<sup>er</sup> ET2D

**Rang 3**  
1<sup>er</sup> technologique : 1<sup>er</sup> STI ;  
Spécialité : sciences physiques et chimiques en laboratoire

**Rang 4**  
1<sup>er</sup> préparant au baccalauréat de technicien « métiers de la musique »

**Rang 5**  
1<sup>er</sup> professionnelle  
Spécialité : procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

Le bouton Modifier les choix définitifs active la modification

Modifier les choix définitifs

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation

**Rang 4**  
1<sup>er</sup> préparant au baccalauréat de technicien « métiers de la musique »

**Rang 5**  
1<sup>er</sup> professionnelle  
Spécialité : procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Le bouton Annuler permet d'effacer les modifications et les saisies initiales enregistrées sont conservées jusqu'à la validation suivante

Les choix peuvent être reclassés, supprimés, modifiés



**Attention :** Si le représentant légal ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées et il n'y aura pas de mails récapitulatifs.



## Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie



## Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie



## 4. Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe

Comme pour l'étape de saisie des intentions, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :

**Mes services**

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 <sup>e</sup> trimestre	Après le conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre	Courant 3 <sup>e</sup> trimestre	Après le conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

En cas de demande d'accès à la voie professionnelle, le conseil de classe répond par un avis favorable ou défavorable, vous n'avez pas de réponse à donner à cet avis. Vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement pour poursuivre le dialogue.

**Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe**

L'un ou l'autre représentant peut répondre aux propositions du conseil de classe, l'affichage des écrans et les courriels transmis sont identiques pour chacun à cette étape.

Toutes les informations saisies dans Siecle Orientation sont affichées dans le service en ligne Orientation :

- Actualités
- Boite de lycée
- Orientation
- Fiche de renseignements

## Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION  
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

**Rang 1 : 1<sup>re</sup> générale**  
OUI  
Enseignements de spécialité demandés :  
• sciences ingénieur (hors établissement) ;  
• latin ;  
• numérique et sciences informatiques.

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés :  
sciences de la vie et de la terre peut être choisi compte tenu de la motivation pour ce domaine

**Rang 2 : 1<sup>re</sup> STI2D**  
OUI

**Rang 3 : 1<sup>re</sup> STL**  
OUI  
Spécialité demandée :  
• sciences physiques et chimiques en laboratoire.

**Rang 4 : 1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »**  
OUI

**Rang 5 : 1<sup>re</sup> professionnelle**  
Accès à la voie professionnelle : **avis favorable**  
Spécialité demandée : procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :  
1<sup>re</sup> STAV

Observations du conseil de classe :  
Très impliqué pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé : 1<sup>re</sup> générale

### Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1<sup>re</sup> générale  
Nous avons bien pris connaissance des recommandations du conseil de classe.

1<sup>re</sup> STI2D

1<sup>re</sup> STL

1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

1<sup>re</sup> STAV

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Valider

Les familles peuvent consulter la proposition du conseil de classe pour chaque choix, les observations et la proposition pour une voie non demandée

La réponse s'effectue en cochant les propositions acceptées ou le désaccord puis en validant

## Réponse aux propositions : accord

### Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1<sup>re</sup> générale  
Nous avons bien pris connaissance des recommandations du conseil de classe.

1<sup>re</sup> STI2D

1<sup>re</sup> STL

1<sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

1<sup>re</sup> STAV

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Valider

La réponse validée ne peut plus être modifiée

Une fois la réponse validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée et sont informés de la décision d'orientation en cas d'accord, l'affichage de l'écran est identique pour chacun :

### Retour des représentants légaux sur l'orientation

①

Votre(s) réponse(s) a(ont) bien été validé(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut le compléter à partir du portail Scolarité Services.

**Nom Prénom** a accepté la ou les propositions du conseil de classe le 31/01/22 à 08:56 :

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> STL
- 1<sup>re</sup> STAV

Cette ou ces propositions deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement. Pour toute question, adressez-vous au chef d'établissement.

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

**Objet :** [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 31/01/2022 à 08:56 par **Prénom NOM**, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève **Prénom NOM** a(ont) été acceptée(s) :

- 1<sup>re</sup> générale
- 1<sup>re</sup> STL
- 1<sup>re</sup> STAV

Celle(s)-ci devient(nent) décision(s) d'orientation définitive(s) prise(s) par le chef d'établissement. Tous les représentants légaux sont informés de cette validation. Pour toute question vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement.

## Réponse aux propositions : désaccord

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée les informant qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

### Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION  
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

**Rang 1 : 1<sup>re</sup> générale**

NON  
Enseignements de spécialité demandés :

- sciences ingénieur (hors établissement) ;
- latin ;
- numérique et sciences informatiques.

**Rang 2 : 1<sup>re</sup> STI2D**

OUI

**Rang 3 : 1<sup>re</sup> STL**

OUI  
Spécialité demandée :

- sciences physiques et chimiques en laboratoire.

**Rang 4 : 1<sup>re</sup> professionnelle**

Accès à la voie professionnelle : avis défavorable

Motivation de l'avis :  
le projet n'est pas préparé


### Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 1<sup>re</sup> STI2D
- 1<sup>re</sup> STL
- Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

**Valider**

 La réponse validée ne peut plus être modifiée

L'affichage de l'écran est identique pour chacun :

### Retour des représentants légaux sur l'orientation

🕒

Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Nom Prénom a refusé la ou les propositions du conseil de classe le 31/01/22 à 10:09.  
Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

**Objet :** [ORIENTATION] Refus de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 31/01/2022 à 10:09 par Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été refusée(s) :

- 1re STI2D
- 1re STL

Tous les représentants légaux sont informés de ce désaccord.  
Vous devez immédiatement prendre contact avec le chef d'établissement.

## 5. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

### Écran de consultation des choix définitifs

🕒 Actualités

📄 Orientation

📄 Fiche de renseignements

### Choix définitifs

Troisième trimestre  
DEMANDES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs.

🕒

La saisie a été effectuée par un autre représentant de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui.  
En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

🗨️ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Rang 1**  
1<sup>er</sup> générale  
Enseignements de spécialité choisis :  
- sciences ingénieur (hors établissement) ;  
- latin ;  
- numérique et sciences informatiques.

**Rang 2**  
1<sup>er</sup> technologique : 1<sup>er</sup> STI2D

**Rang 3**  
1<sup>er</sup> technologique : 1<sup>er</sup> STL  
Spécialité : sciences physiques et chimiques en laboratoire

**Rang 4**  
1<sup>er</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

**Rang 5**  
1<sup>er</sup> professionnelle  
Spécialité : procédé de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Il lui est indiqué de se rapprocher du représentant qui a saisi les choix s'il souhaite apporter des modifications ; en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

## 6. Connexion de l'élève

### Écran de consultation des choix définitifs

Actualités

Orientation

### Choix définitifs

Troisième trimestre  
DEMANDES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs.

ⓘ  
**La saisie doit être effectuée par un représentant légal.**

66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

**Rang 1**  
1<sup>re</sup> générale  
Enseignements de spécialité choisis :  
- sciences ingénieur (non établissement) ;  
- latin ;  
- numérique et sciences informatiques.

**Rang 2**  
1<sup>re</sup> technologique : 1<sup>re</sup> ST2D

**Rang 3**  
1<sup>re</sup> technologique : 1<sup>re</sup> STL  
Spécialité : sciences physiques et chimie en laboratoire

**Rang 4**  
1<sup>er</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

**Rang 5**  
1<sup>re</sup> professionnelle  
Spécialité : procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons